

DELEGATION

Etape Tour GKA Strapless
Préa – Brésil du 12 au 16 novembre 2019

La délégation est composée de la sportive et du sportif suivants :

Licence	Nom	Prénom	Club
---------	-----	--------	------

Sportifs :
Encadrement : Sans

1420285P	CARPENTIER	CHARLOTTE	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE KITESURF UNIVER
1305758Q	DELANNOY	CAMILLE	S R DE DOUARNENEZ

La sportive et le sportif devront être à jour de leur Surveillance Médicale Réglementaire (S.M.R.) et se conformer impérativement aux obligations sanitaires définies par la Commission Médicale de la FFVoile.

En cas d'infraction à la réglementation de la FFVoile et/ou manquement à l'éthique sportive, le Directeur Technique National (DTN) pourra invalider la sélection et désigner une nouvelle sportive ou un nouveau sportif en remplacement.

Fait à Paris,
Le 22 octobre 2019



Jacques Cathelineau
Directeur Technique National

Recommandations

Avant tout déplacement à l'étranger, il est rappelé la nécessité de :

- consulter le site «conseils aux voyageurs» du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) qui précise la situation par pays ; site du MEAE : <https://www.diplomatie.gouv.fr>;
- s'inscrire sur Ariane (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>);
- pour l'encadrement, se munir du dépliant de sécurité des ministères sociaux pour les agents (CTS, contrats de préparation olympique,...) se déplaçant à l'étranger. » (document attaché ou [téléchargeable ici](#)). L'inscription sur Ariane permet aux autorités françaises et ambassades de savoir ses ressortissants dans le pays en cas de problème de sécurité.

Veuillez également prendre connaissance de la note suivante sur les assurances : [télécharger ici](#)